

19^{ème} RALLYE NATIONAL DE VENASQUE

31 MARS ET 1^{er} AVRIL 2007

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME – HORAIRES DU RALLYE

Jeudi	1 ^{er} mars 2007	Parution du règlement
Jeudi	1 ^{er} mars 2007	Ouverture des engagements
Lundi	19 mars 2007	Clôture des engagements
Vendredi	16 mars 2007	Distribution du carnet d'itinéraire (road book) à l'ASAC VAUCLUSIEN et au RESTAURANT BELLECOUR à CARPENTRAS
Jeudi	29 mars 2007	Publication de la liste des engagés
Samedi	31 mars 2007	Vérifications des documents et des voitures au restaurant « BELLECOUR », derrière le marché-gare à CARPENTRAS de 7 h à 11 h
Samedi	31 mars 2007	1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs à 11 h au restaurant BELLECOUR à CARPENTRAS
Samedi	31 mars 2007	Publication des équipages admis au départ au parc fermé – Cours de la République à PERNES LES FONTAINES à 12 h 30
Samedi	31 mars 2007	Départ même lieu à 13 h 30
Samedi	31 mars 2007	Arrivée de la 1 ^{ère} étape à 19 h 50 à PERNES LES FONTAINES Parking INTERMARCHE
Samedi	31 mars 2007	Publication des résultats provisoires à 21 h 30
Dimanche	1 ^{er} avril 2007	Départ de la 2 ^{ème} étape à 8 h 30 (INTERMARCHE PERNES)
Dimanche	1 ^{er} avril 2007	Arrivée finale à PERNES LES FONTAINES (Cours de la République) à 15 h 30
Dimanche	1 ^{er} avril 2007	Affichage des résultats à 17 h
Dimanche	1 ^{er} avril 2007	Remise des prix à 18 h au Centre culturel Les Augustins à PERNES LES FONTAINES

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile-Club Vauclusien organise, avec le concours de l'Ecurie INSULA, le 19^{ème} RALLYE NATIONAL de VENASQUE.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N°29 en date du 18 janvier 2007 (Permis d'organisation Comité Régional N°11 du 2 janvier 2007).

COMITE D'ORGANISATION

Adresse : ASAC VAUCLUSIEN

**185, route des rémouleurs – ZI Courtine ouest
BP 1000**

84095 AVIGNON CEDEX 9

Téléphone : 04 90 86 14 19 - Fax : 04 90 27 14 29

1.1. OFFICIELS DE L'EPREUVE

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Président	Max DECARPENTRIE	Licence N°3433
Membres	Jean Louis FERRAGUT	Licence N°1790
	Jacques LAFONT	Licence N°12360
	Jean Paul POCHON	Licence N°1793
	Joseph ROBERT	Licence N°47688
	Christel MARIGNANI	Licence N°139938
Commissaire sportif stagiaire		
REPRESENTANT FFSA	Robert HEIN	Licence N°1791
DIRECTEUR DE COURSE	Gérard GHIGO	Licence N°1967
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT	André EYDOUX	Licence N°7205
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT	Georges POUQUINE	Licence N°20225
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT	Jean Louis VATON	Licence N°5493
DIRECTEURS EPREUVES SPECIALES	Francis POLGE	Licence N°6831
	Jean Pierre BERTOS	Licence N°3535
MEDECIN CHEF	Dr Marc MONTIEL	Licence N°35257
COMMISSAIRE TECHNIQUE RESPONSABLE	Bertrand FRANCOU	Licence N°4010
COMMISSAIRES TECHNIQUES	Philippe BLANC	Licence N°3 8131
	Daniel LAPIQUE	Licence N°5826
	Dominique TURPIN	Licence N°119028
COMMISSAIRE TECHNIQUE STAGIAIRE	Patrice SIMONCELLI	Licence N°119380
CHARGES RELATIONS CONCURRENTS	Yannick BARDIN	Licence N°46622
	Odile MONTIEL	Licence N°6895
CHARGE RELATIONS COMMISSAIRES	Gaby BERNARDI	Licence N°54730
CHARGE LOGISTIQUE	Pierre GUIDARELLI	Licence N°6897
CHARGE RELATIONS PRESSE	Francis FABRIES	
CHRONOMETRAGE LIBRE		
CLASSEMENTS INFORMATIQUES	Philippe GIRY	
	Jean Louis MARIN	

Avec le concours des Commissaires de route du Comité Régional PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

1.2. ELIGIBILITE

Le 19^{ème} RALLYE NATIONAL de VENASQUE compte pour la Coupe de France des Rallyes 2007 (Rallyes nationaux) et le Challenge du Comité Régional PROVENCE ALPES COTE D'AZUR des rallyes.

1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le samedi 31 mars 2007 au Restaurant « BELLECOUR » avenue des marchés (derrière le marché-gare) à CARPENTRAS.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées : Garage de la Nesque à VENASQUE.

Prix de la main d'œuvre : 45,00 € TTC.

ARTICLE 2 – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5 Toute personne qui désire participer à l'épreuve doit adresser au secrétariat du Rallye :

ASAC VAUCLUSIEN
BP 1000
84095 AVIGNON CEDEX 9
Tel 04 90 86 14 19 - Fax 04 90 27 14 29

La demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **LUNDI 19 MARS 2007 à 24 heures**.

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à **100 voitures maximum**.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve si, à la date du 21 mars 2007, le nombre d'engagés est inférieur à 50.

3.1.11.1 DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- a) **360,00 €** avec la publicité facultative des organisateurs (« Ventoux Baronnies » - « Garage de la Nesque »)
- b) **720,00 €** sans cette publicité.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les engagements reçus par fax ou internet seront systématiquement inscrits en liste d'attente, jusqu'à la réception des droits d'engagement.

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES AUTORISEES

Conforme au Règlement standard FFSA.

4.3 ASSISTANCE

Conforme au Règlement standard FFSA.

L'assistance sera interdite en dehors des zones d'assistance implantées à PERNES LES FONTAINES, cours de la République et parking « des maraîchers » situé route de Mazan.

4.3.2.3 LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 – PUBLICITE

Publicité obligatoire..... « **INTERMARCHÉ PERNES** »

Publicité facultative rachetable..... « **VENTOUX BARONNIÉS** » et « **GARAGE DE LA NESQUE** »

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le 19^{ème} RALLYE NATIONAL de VENASQUE représente un parcours de 368,11 km. Il est divisé en 2 étapes et 6 sections. Il comporte 12 épreuves spéciales chronométrées d'une longueur totale de 105,45 km.

Les épreuves spéciales sont :

- « Venasque »..... 2,85 km x 3 = 8,55 km
- Le Col de Murs (sens Venasque – Murs)..... 8,15 km x 3 = 24,45 km
- Le Col de la Ligne..... 15,80 km x 3 = 47,40 km
- Le Col de Murs (sens Murs - Venasque)..... 8,35 km x 3 = 25,05 km

Itinéraire horaire : Voir annexes

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Epreuve spéciale de VENASQUE : Reconnaissances INTERDITES de 5 heures à 21 heures

Respecter STRICTEMENT une vitesse maximale de 45 km/h dans LE BEAUCET ainsi que dans le hameau des BEILLONS (commune de MURS).

6.2.6 Les reconnaissances seront autorisées les 17, 18, 24 et 25 mars 2007.

Nombre de passages en reconnaissances LIMITE à 4 MAXIMUM.

Des contrôles seront effectués.

AUCUN REPERE VISUEL NE DEVRA ETRE PEINT SUR LE PARCOURS, sous peine de sanction prononcée par le Collège des Commissaires Sportifs, pouvant aller jusqu'au refus de départ ou exclusion, sans remboursement des droits d'engagement.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Chargés des Relations avec les concurrents : chasuble blanche
- Chefs de poste : chasuble verte
- Commissaires de route : chasuble orange

ARTICLE 8 - PENALITES – RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au Règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 – CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 - PRIX – COUPES

PRIX EN ESPECES - CUMULABLES -

SCRATCH

1 ^{er}	500,00 €
2 ^{ème}	300,00 €
3 ^{ème}	200,00 €

	PARTANTS ->	1 à 4	5 à 10	+ de 10
GROUPES	1 ^{er}	150,00 €	150,00 €	300,00 €
	2 ^{ème}		110,00 €	150,00 €
	3 ^{ème}			75,00 €
CLASSES	1 ^{er}	180,00 €	360,00 €	360,00 €
	2 ^{ème}		160,00 €	160,00 €
	3 ^{ème}			80,00 €

FEMININ 1^{ère} 360,00 € (si plus de 2 partants)

COUPES - NON CUMULABLES -

Dans les mêmes conditions que pour les prix, deux coupes par équipage.

COMMISSAIRES.....Plusieurs coupes récompenseront les commissaires

La remise des prix se déroulera le dimanche 1er avril 2007 à 18 h à PERNES LES FONTAINES, Centre culturel des Augustins.